

Réunion du conseil municipal de 23 Octobre 2015

Présents : Eric Valour, Philippe Davenas, Emmanuelle Didier, François Allibert, Maurice Rioufreyt, Jacky Bourdel, Jean Tempère, Julien Boncompain, Pierre Fayolle, Philippe Rivollier,

Gaëlle Andriolo a donné pouvoir à Jean Tempère.

Sur proposition du maire le conseil municipal a voté à l'unanimité

1- Affaires Foncières :

Vente de terrains du domaine privé de la commune à Aunas :

Mr Déraïl Gislhain a sollicité l'acquisition de 350 M2 et d'un bâtiment en ruine, et a donné son accord pour un prix de 2400 Euros au total. Une servitude grèvera le terrain au profit des époux Jacquin au titre de canalisations d'égouts existantes.

Mr et Mme Jacquin ont sollicité l'acquisition de 241 m2 et ont donné leur accord pour un prix de 723 Euros.

Les frais de bornage sont à la charge des acquéreurs.

Acquisition d'un terrain à La Fayolle : la famille Alix accepte de céder à la commune pour le prix de 1 euro un délaissé de terrain de 300 m2 à la Fayolle. Ce terrain jouxte les communaux du village et est entretenu par les habitants depuis de nombreuses années.

Acquisition et échange de terrain aux Ribes : Le Maire propose au conseil l'acquisition d'un terrain de 289 M2 appartenant à Mr Malleys Jean Paul aux Ribes pour la somme de 3000 Euros, et échange de ce terrain avec Mr Stroussel afin de sécuriser la sortie du chemin des Ribes sur la départementale 103. Il s'agit de répondre à une demande récurrente des habitants depuis de nombreuses années compte tenu de la dangerosité du carrefour des Ribes, deux accidents ayant eu lieu dont un mortel et l'autre grave.

2- Certificats d'économie d'énergie : Convention avec le département de la Haute Loire

Il s'agit de renouveler la convention antérieure pour une période de deux ans, cela aura pour effet de permettre à la commune de valoriser les travaux qui contribuent à des économies d'énergies et d'obtenir des subventions en contrepartie.

3- Personnel : Une absence pour maladie au sein de l'équipe technique amène la commune à recruter un agent de remplacement pour une période de 4 mois à compter du 2 Novembre.

4- Communauté de communes de l'Emblavez : Acquisition d'un logiciel de gestion SIG (système d'information géographique)

Il s'agit d'assurer la migration de l'équipement actuel vers une solution plus performante pour un montant de 649 Euros.

5- Rénovation et extension de l'école : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Une première phase d'avant-projet sommaire a permis la mise au point du projet et de déterminer l'enveloppe de travaux estimée à 584 600 Euros. Les honoraires de l'équipe d'architecture et technique sont réduits en conséquence de 17 185 Euros par rapport aux prévisions initiales.

6- Demande de subvention FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, l'Artisanat et le commerce) pour l'aménagement d'un point multiservice : Bar tabac presse, jeux, produits locaux...

Proposition de solliciter ce fond à hauteur de 20% du montant des travaux estimées à 68 000 Euros.